PROCÈS VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du lundi 12 octobre 2026 à 16h00
(Convocation en date du mardi 6 octobre 2026)

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Florent PASEK (HERIN)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 50
Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 45
Membres présents : 39

M. Éric GRANATO (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Fabrice LACOUR (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Luc BROUTA (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Vice-Président, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. James NAGELS (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Florent PASEK (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Vice-Président, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Vice-Président, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, Mme Anne LEMAY (NIVELLE) - Vice-Présidente, Mme Muriel CAUDRON MIENS (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) Conseillère communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jimmy LAURENT (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG) - Vice-Président, M. Sylvain RICHE (WASNES-AU-BAC) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) Conseiller communautaire

M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG) est arrivé à 16h48 ; il a pris part à la discussion et au vote pour son compte et pour le compte de M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT) à partir de la délibération n°26/163B.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 6
Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES), M. Raphaël KRUSZYNSKI (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS-ARENBERG), M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Arnaud BAVAY (HORDAIN), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY)

Membres absents excusés : 5
Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN), M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE), M. Ryan LETELLIER (MORTAGNE-DU-NORD), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

INTERVENTION ORALE

- **Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)**

Par Mme Cécile LINQUETTE, Directrice Juridique et M. Lucas VENET, Responsable du service Expertise Juridique et Assurances.

Cf. Annexe 1

DÉLIBÉRATIONS

26/161B Association "Les Interconnectés" : Adhésion et cotisation

L'adhésion de La Porte du Hainaut à l'association « Les Interconnectés » permet d'intégrer le premier réseau national dédié aux usages numériques territoriaux, créé sous l'impulsion de l'Assemblée des Intercommunalités de France et de France Urbaine. Cette structure réunit les collectivités désireuses de faire du numérique un levier d'attractivité, de modernisation du service public et d'innovation.

En rejoignant ce réseau, les services de La Porte du Hainaut bénéficieront d'un espace d'échange et d'expérimentation à l'échelle nationale. Ils pourront participer à des groupes de travail sur des thématiques clés comme l'Intelligence Artificielle, partager leurs retours d'expérience avec d'autres Agglomérations et accéder à des expertises de haut niveau ainsi qu'à de la veille stratégique.

De plus, cette intégration vient consolider la dynamique d'excellence et la reconnaissance nationale de la collectivité. La Porte du Hainaut s'est en effet déjà illustrée au niveau national en obtenant le label Bronze en 2023 pour son programme d'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) à la transition numérique, puis le label Or en 2024 pour la mise en place innovante de son réseau d'ambassadeurs de la donnée.

L'adhésion offre à la collectivité un ensemble de services et d'opportunités concrètes :

Pour les élus :
- Commission stratégique numérique des élus : 1 réunion par trimestre, participation à l'Assemblée Générale et possibilité de postuler au Conseil d'Administration.

Pour les agents :
- Programme Territoir'Prod 2027 : 4 séquences de travail collectif sur chaque thématique (3 demi-journées en visioconférence et 1 journée en présentiel), un suivi par des interlocuteurs privilégiés, la constitution d'outils partagés ainsi que la mise en valeur des territoires participants et de leurs productions.

Pour les élus et les agents :
- Un accès complet à la communauté en ligne (replays de l'ensemble des séances, publications, forum d'échange entre membres),
- Un accès gratuit au Forum des Interconnectés et aux Journées expert thématiques 2027.

Enfin, sur le plan financier, la qualité d'adhérente de La Porte du Hainaut à Intercommunalités de France et France Urbaine permet un tarif préférentiel réduit de 50 %.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'adhérer à l'association Les Interconnectés à compter de 2027.
- d'acquitter le paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 3 600 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2027 et affectés sur la ligne de gestion 028-6281-2P2T-PROJ_TERR du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/162B Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut - Programmation évènementielle : Octroi d'une subvention 2026 à l'Association "Les Amis de CinéComédies"

Depuis l'ouverture au public du Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut en 2015, la Communauté d'Agglomération développe une politique d'animation et de valorisation du site articulant événements culturels et sportifs, soutien à la création et actions en direction des habitants.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le partenariat avec l'association Les Amis de CinéComédies qui développe :

- Le CinéComédies Lab, programme de résidence d'écriture de scénarii sous le parrainage d'un professionnel du cinéma,
- Le Festival CinéComédies qui consiste en des projections accompagnées de temps de partage avec le grand public en présence des artistes.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver, pour 2026, le versement d'une subvention d'un montant de 14 000 € pour l'association Les Amis de CinéComédies.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention.

- d'acter que les crédits liés au versement de la subvention sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne de gestion 64-65748-SIT-DEV_CULT du Budget Annexe Site Minier.

Adoptée à l'unanimité

26/163B Politique agricole et environnement - Nouveau dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en faveur de l'élevage à l'herbe pour les agriculteurs du territoire : Soutien

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accompagnement au changement des pratiques agricoles et afin de favoriser une plus grande écoresponsabilité des producteurs et une amélioration de la qualité de l'environnement, La Porte du Hainaut s'est engagée en 2021 dans l'expérimentation du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Deux dispositifs efficaces ont été mis en place sur le territoire :

- Le PSE territorial dont l'enjeu principal est la protection de la qualité des eaux, le maintien des zones humides et l'amélioration des pratiques de gestion des prairies,
- Le PSE 'élevage à l'herbe' dont l'enjeu principal est le maintien des prairies et la promotion de l'herbe dans les rations fourragères, la réduction des surfaces en maïs et la diminution des engrais minéraux.

La Porte du Hainaut a contribué, avec le Parc National Régional Scarpe-Escaut, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les agriculteurs, aux réflexions conduisant à élaborer une proposition d'un nouveau PSE 'élevage en zone humide ' pour une durée de 7 ans qui pourrait mobiliser une cinquantaine d'éleveurs installés sur le territoire de La Porte du Hainaut. Une enveloppe financière de 4,5 millions d'euros sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le Bureau Communautaire décide :

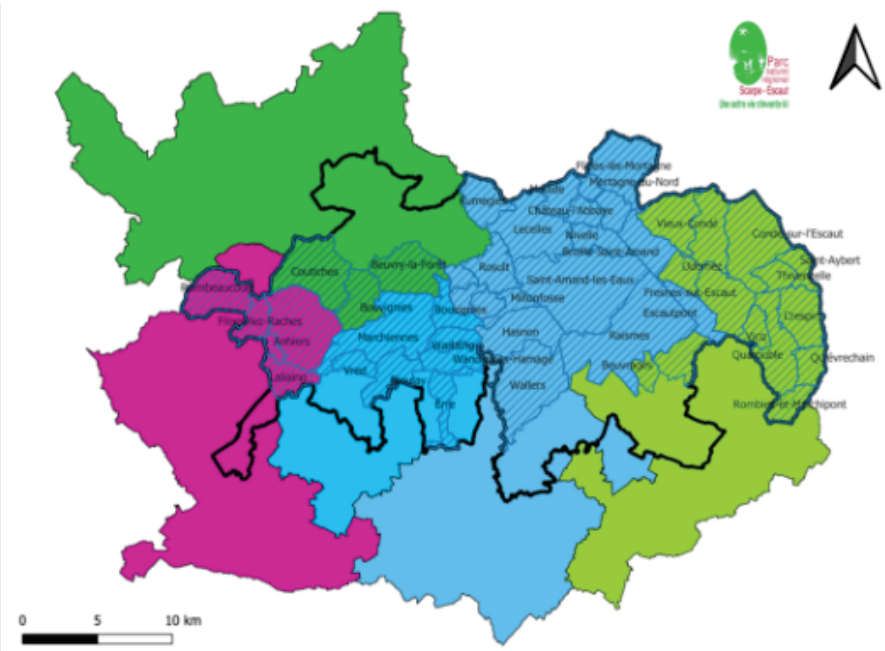
- d'approuver le principe de la participation financière de La Porte du Hainaut à cette action expérimentale, conditionnée à l'acceptation préalable du dossier par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 13 500 € par an pendant une durée de 7 ans.

- de participer à la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise œuvre de la présente délibération.

Projet de paiements pour services environnementaux « Elevage en zone humide » - annexe technique

Périmètre du projet



Afin de répondre aux différents enjeux (maintien de l'élevage, préservation des prairies humides, ressource en eau...), il est ainsi proposé d'envisager un nouveau dispositif pour les éleveurs situés sur le périmètre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH). Ce qui correspond à 48 communes, dont 19 sur La Porte du Hainaut.

Les conditions d'entrée seraient :

- Une parcelle d'au moins 1 hectare de prairie permanente sur le zonage PMAZH ;
- 30% de Surface Agricole Utilisée (SAU) dans le zonage PMAZH ;
- Un siège d'exploitation situé sur le territoire du Parc élargi à son périmètre de révision ;
- Le non-retournement des prairies permanentes pendant la durée du contrat ;
- Au moins 10% de surface toujours en herbe dans la SAU de l'exploitation.

Les indicateurs envisagés pour ce nouveau dispositif :

- Densité de haies et voies d'eau gérées durablement sur l'exploitation ;
- Hétérogénéité culturale (en intégrant prairies permanentes et cultures à bas niveau d'intrants) ;
- Fauche tardive ;
- Pourcentage de prairies pâturées ;
- Quantité d'azote minéral sur la SAU ;
- Indicateur de Fréquence de Traitement global de l'exploitation ;
- Couverture du sol (nombre d'espèces).

Adoptée à l'unanimité

26/164B Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Soutien à la manifestation "Terres de Goûts 2026"

Dans le but de valoriser les productions locales, l'association 'Les Agriculteurs de l'Amandinois' a organisé la 8ème édition de leur événement phare 'Terres de Goûts'.

L'objectif de l'évènement est de renouer des liens de proximité avec les consommateurs, les enfants et les élus, de faire découvrir l'agriculture du territoire de La Porte du Hainaut et rapprocher l'agriculture de la ville en montrant leur savoir-faire avec le marché des producteurs et en faisant découvrir leur métier.

En 2025, cet évènement avait accueilli plus de 240 participants pour son repas, 18 producteurs exposants, 7 stands partenaires et 3 000 visiteurs.

C’est un rendez-vous bien connu et attendu des habitants de La Porte du Hainaut qui ont plaisir à s’y rendre en famille. C’est aussi un événement en lien avec l’objectif d’écoute, de valorisation et d’accompagnement du monde agricole qui s’inscrit dans le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut, mais aussi dans son Plan Climat Air Energie Territorial et son Projet Alimentaire Territorial.

Le Bureau Communautaire décide :

- d’accompagner la démarche de l'association agricole 'Les agriculteurs de l'Amandinois' pour l'organisation sur le territoire de La Porte du Hainaut, de l'opération ‘Terres de Goûts 2026’ dans le but de valoriser les savoir-faire locaux des agriculteurs, cultivateurs et éleveurs.

- d’approuver la participation de La Porte du Hainaut à hauteur de 4 500 € pour la coordination et l'organisation de l'évènement ‘Terres de Goûts 2026’.

- d’autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention correspondante.

- d'acter que les crédits lies à cette dépense seront prévus à la Décision Modificative n°1 et affectés sur la ligne de gestion ALIM_AGRI-6318-65748-ENV-PROG_ALIM.

Adoptée à l’unanimité

26/165B Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : Autorisation de signature de la convention de partenariat pluriannuelle 2027-2029 pour les missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages du service Info Habitat France Rénov' de La Porte du Hainaut

Dans l’objectif de poursuivre sa politique ambitieuse de rénovation de son parc privé ancien et énergivore, La Porte du Hainaut a engagé un partenariat avec l’Agence Départementale d’Information pour le Logement (ADIL).

La présente délibération a pour objet de définir et préciser les modalités de partenariat et de financement avec l’ADIL, à savoir :

- L’information, le conseil et l’orientation de tous les ménages en matière d’habitat,
- Le conseil personnalisé des ménages dans le cadre de l’accession sociale à la propriété,
- L’animation de l’Info Habitat France Rénov via les permanences quotidiennes auprès des ménages en matière d’aides à la rénovation et présence aux salons des communes.

Depuis 2006, ce partenariat est encadré par une convention d’objectifs arrivant à échéance au 31 décembre 2026.

Le Bureau Communautaire décide :

- d’autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention de partenariat 2027-2029 avec l’ADIL ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

- d’accepter de verser une subvention annuelle de 99 839 € pour les années 2027, 2028 et 2029 dans les conditions telles que définies dans le projet de convention et d’autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention prévisionnelle de 49 919,50 € auprès de l’ANAH.

- d’acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2027 et affectés sur la ligne de gestion 510-65748-HAB-PLH du Budget Principal (400).

- d’acter que la recette liée à cette subvention sera encaissée sur la ligne de gestion 510-74718-HAB-PLH du Budget Principal (400).

Adoptée à l’unanimité

26/166B Renouvellement Urbain Minier - Requalification et aménagement des espaces publics - Lot n°2 : Quartier Schneider à Escaudain, Lourches et Roeulx : Avenant n°9 au marché M19030

Dans le cadre de sa stratégie de renouvellement urbain, La Porte du Hainaut a engagé un projet ambitieux de requalification du quartier Schneider, situé sur les communes d'Escaudain, Lourches et Roeulx.

Ce projet, engagé depuis 2019, vise à rénover l'ensemble des espaces publics de la cité Schneider, à aménager une nouvelle entrée de quartier, à développer une gestion intégrée des eaux pluviales, à requalifier une partie de la RD81 et à transformer la friche du terril en espace de nature et de loisirs.

Pour mener à bien cette opération, La Porte du Hainaut est accompagnée sur les phases de conception et de suivi des travaux par une équipe de Maîtrise d'œuvre.

L'ensemble des aménagements rappelés ci-dessus a fait l'objet d'une traduction opérationnelle en ce sens que les travaux ont été ordonnés, à l'exception toutefois des travaux de requalification de la RD81 dont la réalisation n'est plus envisagée selon le programme initial d'opération.

Aussi, les travaux de la RD81 ont été retirés du périmètre des marchés en cours entraînant des incidences sur le marché de Maîtrise d'œuvre qu'il convient d'acter par voie d'avenant.

Il est précisé qu'il n'est pas renoncé à la réalisation des travaux sur la RD81, mais ceux-ci seront réalisés ultérieurement au moyen d'outils spécifiquement dédiés.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver ce qui précède et d'autoriser la conclusion d'un avenant n°9 au marché susmentionné avec le groupement titulaire emportant une moins-value de 30 000 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer et exécuter l'avenant correspondant.

- d'acter que les crédits liés à ces modifications sont inscrits au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion RUD-515-2317-7000020-RU-RU_SCHNEID du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/167B Renouvellement Urbain Minier - Requalification urbaine du Quartier Schneider à Escaudain, Lourches et Roeulx : Acquisition d'une propriété bâtie - 1 rue Jean Jaurès à Lourches

La quatrième phase du projet de requalification urbaine du quartier Schneider concerne la requalification de la RD81, évoquée précédemment, qui constitue le principal accès au quartier. Le carrefour de l'éclaireur étant particulièrement fréquenté, des travaux d'élargissement de la route sont prévus afin de fluidifier la circulation et de sécuriser les déplacements.

Pour permettre ces travaux, l'acquisition de la maison située au 1 rue Jean Jaurès à Lourches est nécessaire. Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour un montant de 180 000 € conforme à l'avis des Domaines.

Comme il s'agit de leur résidence principale, une période de six mois leur sera accordée après la signature de l'acte authentique afin de leur permettre d'acquérir et d'aménager leur nouveau logement, puis de déménager. Ils devront avoir libéré les lieux au plus tard le 30 juin 2027.

Un séquestre de 5 000 € accompagnera cette période et sera versé lors de la libération effective du logement.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir la parcelle située au 1 rue Jean Jaurès à Lourches, cadastrée section AB n°404, d'une surface de 407 m², au prix de 180 000 € dans les conditions visées ci-dessus. Les impôts et taxes inhérents à l'acquisition étant supportés par La Porte du Hainaut.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avant contrat et l'acte authentique de vente.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2027 et affectés à la ligne de gestion RUD-515-2115-7000020-RU-RU_SCHNEIDER.

Adoptée à l'unanimité

26/168B Renouvellement Urbain Minier : Acquisition d'un terrain non bâti - 6 rue Mathilde à Denain (AI 739p)

La Porte du Hainaut mène un ambitieux projet de renouvellement urbain minier sur la commune de Denain. Ce projet concerne la cité Turenne, le city stade et l'espace en friche attenant. Un programme de requalification de la cité est en cours. Cet espace en friche sera aménagé en parc, il est donc nécessaire d'acquérir une partie d'un terrain non bâti à usage de jardin appartenant à un particulier. La clôture a été placée en retrait de la limite parcellaire. Le fond de jardin fait donc partie intégrante du terrain en friche constituant l'emprise au sol du futur parc.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé 6 rue Mathilde à Denain, cadastré section AI n°739 pour partie, d'une superficie de 50 m², sous réserve de l'élaboration d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC), au prix de 200 €. Ce prix est ferme et définitif quel que soit la surface qui apparaîtra sur le DMPC.
 Les frais, impôts et taxes inhérentes à la régularisation de l'acte seront supportés par La Porte du Hainaut.

- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer un avant contrat (compromis de vente ou promesse unilatérale de vente) ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense prévus au Budget Primitif 2026 sont affectés à la ligne de gestion RUD-515-2111-7000040-RU-RU_DENAIN du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/169B École de la 2ème Chance Grand Hainaut (E2C) : Subvention 2026

L'association l'Ecole de la 2ème Chance Grand Hainaut (E2C) a été créée en octobre 2010 et possède quatre établissements dont un à Anzin pour le Valenciennois.

L'E2C a pour objet d'accueillir des jeunes volontaires de 15 à 29 ans, sans qualification et sans diplôme, afin de leur fournir un parcours personnalisé d'une durée moyenne de 9 mois et décliné pour 50 % en stages en entreprise et en centre.
Le parcours proposé vise une insertion professionnelle durable, un emploi ou une formation qualifiante.

Au cours de l'année 2025, le site d'Anzin a accueilli 142 jeunes dont 105 nouveaux. 26% sont originaires de La Porte du Hainaut, contre 29% en 2024.

En 2025, l'E2C comptabilise 73% de sorties positives.
En 2026, l'E2C prévoit d'accueillir 300 nouveaux stagiaires dont 115 sur le site d'Anzin.

L'E2C et le PLIE de La Porte du Hainaut travaillent conjointement afin de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation des jeunes les plus en difficulté sur le territoire.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association École de la 2ème Chance Grand Hainaut une subvention forfaitaire de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'année 2026.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés à la ligne de gestion 258-65748-DIE-E2C du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/170B Insertion-Emploi - Association Interleukin : Organisation de l'événement "Un village dans mon quartier" - Subvention 2026

Depuis plusieurs années, les services Insertion-Emploi de La Porte du Hainaut et Politique de la Ville organisent l'action « un village dans mon quartier ».

Cette action est structurée autour d'un temps fort d'une journée de type « forum emploi » et portée par l'association Interleukin, acteur local reconnu de l'insertion socio-professionnelle et de la médiation culturelle.
Depuis 2023, plus de 630 personnes ont participé à cet évènement organisé dans différentes communes de La Porte du Hainaut.
Afin de poursuivre cette dynamique, Interleukin se propose de renouveler l'organisation de cet événement en novembre 2026 sur la commune d'Hérin.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association Interleukin une subvention de 20 000 € pour l'organisation de l'événement 'Un village dans mon quartier' pour l'année 2026.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés à la ligne de gestion 251-65748-DIE-SOUT_IE du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/171B Association des Maisons de Quartier de Raismes (AMQR) - Projet 'Apprendre pour mieux agir' : Subvention de fonctionnement 2026-2027

L'apprentissage de la langue française pour les habitants des quartiers et cités minières des communes de La Porte du Hainaut est un enjeu majeur de cohésion sociale, d'accès à l'emploi et d'autonomie.

De cette préoccupation a émergé le projet « Apprendre pour mieux agir » porté par l'association des Maisons de Quartier de Raismes pour l'ensemble de six structures sociales du territoire de Denain, Douchy-les-Mines, Lourches et Raismes, ce projet ayant pour objet principal d'assurer une remise à niveau en lecture, écriture et expression orale en français.

L'analyse du bilan de l'exercice 2025-2026 montre que 116 personnes ont été accompagnées sur les territoires de La Porte du Hainaut, dont 80 sont issues des Quartiers Prioritaires de la Ville. Au-delà des progrès linguistiques, l'action a favorisé le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et le renforcement de compétences psychosociales.

Ce bilan positif permet d'envisager le renouvellement de cette action d'octobre 2026 à juin 2027.
Parmi les évolutions proposées pour cette reconduction, il est envisagé de créer et former une « brigade de bénévoles » pour pérenniser la qualité du suivi des apprenants, mais aussi renforcer le lien avec les médiateurs de La Porte du Hainaut (Inclusion numérique, emploi et santé) afin de favoriser l'accès aux droits des bénéficiaires.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 39 112 € à l'Association des Maisons de Quartier de Raismes (AMQR).

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense ont été prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 52-65748-CS-SOUT_SDB.

Adoptée à l'unanimité

26/172B Association Unis-Cité - Déploiement de services civiques dans les communes de La Porte du Hainaut : Subvention de fonctionnement - octobre 2026 à juin 2027

Afin de développer toutes les initiatives d'engagement et de découverte des jeunes du territoire, La Porte du Hainaut propose notamment d'impulser une dynamique communautaire promouvant le dispositif du service civique comme vecteur d'engagement d'intérêt général.
L'association Unis-cité, pionnière du service civique depuis 30 ans, accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans des missions de solidarité de proximité.

Lors de l'exercice 2025, 14 jeunes ont été mobilisés et 653 habitants ont bénéficié de leurs actions, dont 63 seniors isolés. Ainsi, des animations telles que « nettoyons la nature », des ateliers de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire auprès des écoles primaires et des ateliers entre pairs sur la santé mentale se sont déroulés. Cette action bénéficie également aux jeunes engagés dans le dispositif, développe leurs compétences psychosociales et renforce leur confiance en eux.

Une poursuite et un élargissement de cet accompagnement sont envisagés d'octobre 2026 à juin 2027 avec 18 volontaires :

- 6 jeunes dans le cadre de la mission ruralité pour développer le lien social par des actions d'allers-vers et de solidarité,
- 6 jeunes au titre de l'axe « santé mentale et prévention » du Conseil Local de Santé Mentale pour informer, échanger et orienter vers les professionnels locaux concernés,
- 6 jeunes au titre du Projet Alimentaire Territorial animeront des temps d'éducation à l'alimentation auprès des écoles élémentaires du territoire et les centres de loisirs hors temps scolaire.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association Unis-Cité, une subvention de fonctionnement de 44 000 € pour le déploiement de 18 services civiques dans les communes de La Porte du Hainaut d'octobre 2026 à juin 2027.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits liés à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés aux lignes de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_CLSM à hauteur de 15 000 €, 52-65748-CS-SOUT_RUR à hauteur de 15 000 € et ALIM_AGRI-6318-65748-PAT-ENV-SOLID_ALIM à hauteur de 14 000 €.

Adoptée à l'unanimité

26/173B Mission Locale Jeunes du Valenciennois : Subvention de fonctionnement 2026

La Mission Locale Jeunes du Valenciennois a pour objet de concourir à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et est intégrée dans le premier cercle des acteurs du Réseau Pour l'Emploi (RPE). Ce dernier a été créé pour renforcer la coopération entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Depuis mars 2026, la Mission Locale est labellisée au niveau national à la suite d'un audit en novembre 2025. C'est la première Mission Locale des Hauts-de-France et la 4ème au niveau national.

En 2025, 5 536 jeunes sur le territoire de La Porte du Hainaut ont été en contact avec un conseiller de la Mission Locale Jeunes du Valenciennois, dont 1 103 jeunes résidents en Quartiers de la Politique de la Ville.

La Mission Locale du Valenciennois bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (2025-2027) commune aux deux Communautés d'Agglomération afin de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation des jeunes les plus en difficulté sur le territoire.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la Mission Locale Jeunes du Valenciennois une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 de 310 000 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables liés à la présente délibération.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés à la ligne de gestion 258-65748-DIE-MLV du Budget Principal 2026.

Adoptée à l'unanimité

26/174B Stratégie Jeunesses Éducation Populaire 15-25 ans - Association 59760 : Subvention dans le cadre du projet 'Et toi ?' – Octobre 2026 à juin 2027

Dans le cadre de la stratégie jeunesses éducation populaire 15-25 ans, La Porte du Hainaut soutient des projets culturels favorables à l'émancipation des jeunes ; elle propose notamment d'impulser une dynamique communautaire promouvant le développement du pouvoir d'agir et la valorisation des potentiels des jeunes.

L'association 59760 promeut la culture breakdance en initiant des projets développant la créativité, la découverte et le dépassement de soi.
Lors de la saison 2025-2026, 38 jeunes de Douchy-les-Mines, Escaudain et Lourches ont bénéficié d'ateliers artistiques et de médiation, se concluant par un temps fort avec un battle pro qui s'est déroulé le 30 mai 2026 sur le Site Minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut.

Une reconduction et une évolution de cette action sont envisagées sur la période d'octobre 2026 à juin 2027 avec un renforcement de cette pratique artistique par le déploiement d'ateliers hebdomadaires avec des horaires adaptés en soirée, ainsi que des visites inspirantes extraterritoriales.

Comme l'année passée, un temps fort public de restitution se tiendra sous forme de battle.
Enfin, un accompagnement méthodologique permettra la structuration en Junior Association d'une partie des participants, afin de les responsabiliser et de les sécuriser dans leur pratique.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association 59760 dans le cadre du projet 'Et toi ?'.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés à la ligne de gestion JEU-52-65748-CS-SOUT_JEU.

Adoptée à l'unanimité

26/175B Chaire d'excellence pour le développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel : Convention de partenariat avec l'Université Polytechnique des Hauts-de-France - Renouvellement année 2026

Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a développé un partenariat avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) aboutissant à la mise en place d'une Chaire universitaire dédiée au tourisme durable.

Cette structure, inédite sur le plan national, permet de rassembler chercheurs, étudiants et habitants pour aboutir à la structuration d'un tourisme durable et innovant, répondant aux ambitions de La Porte du Hainaut en matière de stratégie touristique telles qu'identifiées dans le schéma de développement toutistique et le Projet de territoire. Plus précisément, ce partenariat doit concourir à l'écriture d'une méthodologie d'appropriation par les habitants, d'abord en tant que bénéficiaires de l'ensemble de l'offre touristique et de loisirs locale, mais aussi comme de véritables ambassadeurs du territoire et de la destination.

Le bilan 2022-2025 est plutôt positif :
- Conduite et partage d'un diagnostic territorial approfondi,
- Réalisation d'une quarantaine de démarches participatives,
- Développement d'outils mobilisables comme des diagnostics, dispositifs de médiation et méthode de recherche-action.

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider le renouvellement de partenariat avec l'Université Polytechnique des Hauts-de-France (UPHF) concernant la Chaire d'excellence pour le développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel pour l'année 2026.

- de valider le montant de la contribution financière prévisionnelle de 100 000 € maximum pour soutenir le partenariat sur l'année 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le projet de convention avec l'UPHF.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus à la Décision Modificative n°1 2026 et affectés à la ligne de gestion 633-65748-TOU-CHAIR_TOU.

Adoptée à l'unanimité

26/176B Cession d'un terrain bâti, rue Arthur Brunet à Denain (AZ 956 et 991) et rue Léon Gambetta à Lourches (AE 460, 490, 495, 599 et 601) à la SCI TKD INVEST

Cette délibération concerne la cession d'un site industriel stratégique situé sur les communes de Denain et de Lourches, acquis par La Porte du Hainaut auprès d'ArcelorMittal Distribution Solutions France.

Afin de valoriser ce foncier, un appel à projets a été lancé en mars 2026. À l'issue de la consultation, la SA JOLY, seule candidate, a été retenue.

Spécialisée dans la fabrication de bobines métalliques pour les concessionnaires électriques, l'entreprise connaît une forte croissance et souhaite s'implanter sur ce site afin d'accompagner son développement, avec un objectif de doubler ses effectifs dans les cinq prochaines années.

Le projet sera porté par la SCI TKD INVEST et permettra ainsi de maintenir et développer une activité économique de ce foncier.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la cession du foncier à la SCI TKD INVEST au prix de 4 200 000 € HT et hors charges des parcelles cadastrées section AE n°460, 490, 495, 599 et 601 sur la commune de Lourches et section AZ n°956 et 991 sur la commune de Denain.

- de prévoir qu'à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 6 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_LPB du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/177B Parc d'Activités "Hordain-Hainaut" à Hordain : Cession d'un terrain non bâti à la SAS JANUS IMMO FRANCE (ZB 261, 263, 266, 270, 289, 291, 296, 297 et 298)

La Porte du Hainaut a cédé un terrain en juin 2022 à la SAS JANUS IMMO FRANCE sur le périmètre de la ZAC « Hordain-Hainaut » à Hordain. Cet acte contient un pacte de préférence sur des parcelles attenantes.

Le bâtiment a été construit et est en activité. Désormais, la société JANUS IMMO FRANCE demande à acquérir les parcelles objet du pacte de préférence plus des parcelles voisines pour construire un bâtiment de production d'environ 3 000 m² et macadamiser une partie du terrain afin de parquer des camions, des remorques et des cages IBC (conteneurs industriels pour le transport et le stockage de liquides) pour leur propre utilisation.

Des conditions suspensives liées au financement et à l'obtention d'un permis de construire devront être levées par l'acquéreur avant la signature de l'acte authentique. Il est rappelé qu'un Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) encadre cette vente reprenant notamment l'interdiction des opérations spéculatives et de placement ainsi que délais relatifs à la réalisation du projet et les conditions dans lesquelles La Porte du Hainaut peut récupérer le terrain.

Le Bureau Communautaire décide :

- de céder à la SAS JANUS IMMO FRANCE, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités « Hordain-Hainaut » à Hordain, cadastré d'une surface globale de 20 540 m², sous réserve d'établissement d'un éventuel bornage, au prix de 25 € HT/m², soit un prix prévisionnel de 513 500 € HT.
 La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérentes à la régularisation de l'acte seront supportées par l'acquéreur.

COMMUNE	PARCELLE	M²	ADRESSE	
HORDAIN	ZB 261	266	La Fosse à Loup	
	ZB 263	1 212		
	ZB 266	5 341		
	ZB 270	3 203		
	ZB 289	291		Parcelles objet d'un pacte de préférence
	ZB 291	1 062		
	ZB 296	5 267		
	ZB 297	2 211		
	ZB 298	1 687		

- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer un avant-contrat (compromis de vente ou promesse unilatéral de vente) ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_HORD au Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/178B Parc d'Activités "Le Saubois" à Saint-Amand-les-Eaux : Cession d'un terrain à bâtir à la SARL J.A.N.E. CUISINE GOURMANDE - lot 16 - 13 rue du Savoir Faire (A 1217)

La société J.A.N.E. CUISINE GOURMANDE est spécialisée dans la fabrication de plats préparés.et souhaite acquérir une parcelle appartenant à La Porte du Hainaut sur le Parc d'Activités « Saubois » à Saint-Amand-les-Eaux pour implanter un nouveau laboratoire de production, les bureaux de l'entreprise ainsi que des espaces techniques et logistiques. L'entreprise souhaite également développer une offre à destination des entreprises en construisant sur ce même site une salle de séminaire de 250 à 300 m². A plus long terme, la société se laisse également la possibilité de procéder à l'extension de son laboratoire.

Des conditions suspensives concernant le financement et l'obtention d'un permis construire sont mises en place préalablement à la signature de l'acte authentique. Une clause résolutoire sera intégrée à l'acte permettant la restitution du terrain en cas de non-réalisation du projet.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la SARL J.A.N.E. CUISINE GOURMANDE, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités « Le Saubois » à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section A n°1217, d'une superficie de 3 600 m² sous réserve d'établissement d'un éventuel bornage, au prix de 20 € HT/m², soit un prix prévisionnel de 72 000 € HT.
 La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.

- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avant-contrat (compromis de vente ou promesse unilatérale de vente) ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_SAUB du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/179B Parc d'Activités "Saint-Léger" à Trith-Saint-Léger - Cession d'un ensemble de terrains non bâtis à la SAS LAMINES MARCHANDS EUROPEENS (LME) (Parcelles AS 90, 91, 92p, 118p, 140p, 141p et 163p) - Délibération modificative n°22/166B

Cette délibération concerne la cession de terrains communautaires à la société Laminés Marchands Européens (LME), implantée historiquement à Trith-Saint-Léger et spécialisée dans la métallurgie.

Une première délibération, adoptée en 2022, portait sur la régularisation foncière pour la cession de terrains appartenant à La Porte du Hainaut mais déjà occupés par LME et sur la vente d'un terrain pour le développement de leur activité. Toutefois, La Porte du Hainaut peut se prévaloir de sa caducité puisqu' aucun acte de vente n'a été signé et qu'aucun permis de construire n'a été déposé dans les délais.

La présente délibération ne traite que de la régularisation foncière, qui interviendra dans les mois à venir et qui fera l'objet d'un acte authentique spécifique afin de sécuriser les terrains appartenant à La Porte du Hainaut mais déjà occupés par l'entreprise. Il s'agit de céder environ 2 857 m² de terrains.

Le Bureau Communautaire décide :

- dans le cadre de la régularisation foncière, d'autoriser la vente à la SAS LAMINES MARCHANDS EUROPEENS, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut, dans les conditions susmentionnées et celles de la précédente délibération, d'un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités « Saint-Léger » à Trith-Saint-Léger, cadastré section AS n^{os} 90, 91 pour partie, 118 pour partie, 140 pour partie et 141 pour partie, d'une surface globale de 2 857 m² sous réserve de l'établissement d'un DMPC, au prix de 10€ HT/m², soit un prix prévisionnel de 28 570 € HT. Ces parcelles correspondent à une régularisation foncière. La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.

- de prévoir qu'à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération uniquement concernant la cession des parcelles objets de la régularisation foncière.

- d'acter que les autres dispositions de la délibération n°22/166B en date du 17 octobre 2022 restent inchangées et qu'en cas de conflit entre la présente délibération et la précédente, ce sont les dispositions de la présente délibération qui prévaudront.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer un avant-contrat (compromis de vente ou promesse unilatérale de vente) ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_STLEG du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

26/180B Association SPORT (Surveillance, Prévention, Orientation, Recherche, Terrain) de La Porte du Hainaut - Centre Médico-Sportif : Octroi de subvention 2026

Cette délibération a pour but d'acter le montant de la subvention 2026 qui sera octroyée à l'association SPORT (Surveillance, Prévention, Orientation, Recherche, Terrain) de La Porte du Hainaut qui gère le Centre Médico-Sportif.

Le Centre Médico-Sportif de La Porte du Hainaut est une structure dédiée à la santé des sportifs, licenciés ou non, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Il assure des missions de prévention, de dépistage, de suivi médical et de conseils à destination des clubs, des pratiquants individuels, des scolaires et des familles du territoire.

L'action du Centre Médico-Sportif participe ainsi à une approche globale associant sport, prévention et santé, en complémentarité avec les politiques publiques développées sur le territoire par notre Collectivité.

Le centre accueille en moyenne 300 sportifs par an dont 80% sont des habitants ou personnes licenciées d'une association sportive du territoire.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour l'année 2026, une subvention à l'association SPORT - Centre Médico-Sportif pour un montant maximum total de 40 000 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 325-65748-DAS-MEDICO_SP.

Adoptée à 44 voix POUR,
1 voix CONTRE (M. Jean-François DELATTRE, Haspres).

26/181B Contrat Local de Santé : Subvention à l'association FACE MEL HAINAUT pour l'organisation de stages collectifs pour l'année scolaire 2026-2027

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, La Porte du Hainaut poursuit son engagement en faveur de l'attractivité des métiers de la santé afin de répondre aux enjeux d'accès aux soins et d'anticiper les besoins futurs en professionnels sur le territoire.

Afin de faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers de la santé, La Porte du Hainaut a expérimenté dès l'année scolaire 2024-2025 des stages collectifs itinérants de découverte des métiers de la santé à destination des élèves de troisième, en partenariat avec l'association FACE MEL HAINAUT, l'Éducation Nationale et les acteurs de santé du territoire. Les résultats positifs de cette première expérimentation ont conduit au développement du dispositif en 2025-2026 avec la création d'actions complémentaires à destination des élèves de quatrième et de seconde.

Au regard de l'intérêt suscité auprès des jeunes, des établissements scolaires et des professionnels de santé mobilisés, La Porte du Hainaut souhaite reconduire ces actions pour l'année scolaire 2026-2027. Le programme comprendra l'organisation de stages collectifs de découverte des métiers de la santé pour les élèves de troisième, de stages de découverte des formations et métiers de la santé pour les élèves de seconde, ainsi qu'un forum des métiers de la santé destiné aux élèves de quatrième.

Le projet sera coordonné par l'association FACE MEL HAINAUT, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France qui cofinance les stages destinés aux élèves de troisième et de seconde à hauteur de 8 000 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 14 000 € à l'association FACE MEL HAINAUT pour la réalisation des actions menées sur l'année scolaire 2026-2027.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_CLS du Budget Principal.

- d'acter que la subvention de 8 000 € reçue de l'Agence Régionale de Santé sera encaissée sur la ligne de gestion SANT-412-74718-CS-SC_CLS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

26/182B Association Réseau Vélo & Marche : Cotisations 2027 et 2028

Dans l'objectif de développer massivement les mobilités actives et faire du vélo un outil structurant de mobilité durable, La Porte du Hainaut a adhéré en 2025 à l'association Réseau Vélo & Marche pour une durée de 4 ans.

L'association Réseau Vélo & Marche regroupe plus de 450 collectivités et apporte à La Porte du Hainaut un appui technique et méthodologique dans le développement des mobilités actives. En 2026, elle a organisé plusieurs webinaires et rencontres consacrés aux aménagements cyclables, à la marche, aux villes apaisées et à l'écomobilité scolaire. Ces échanges permettent aux services de la collectivité de bénéficier de retours d'expériences d'autres territoires et d'une veille spécialisée, utiles à la mise en œuvre de notre politique cyclable.

Le montant des cotisations annuelles pour 2027 et 2028 s'élève à 3 977 € chacune, calculé sur la base d'un forfait fixe de 2 500 €, auquel s'ajoute une part variable en fonction du nombre d'habitants. Cette cotisation est identique à celle des années 2025 et 2026.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser le versement d'une cotisation d'un montant de 3 977 € à l'association Réseau Vélo & Marche pour les années 2027 et 2028.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront à inscrire au Budget Primitif 2027 et 2028 et affectés à la ligne de gestion 87-6281-AMT-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

26/183B Mobilités - Association Droit Au Vélo (ADAV) : Subventions 2027 et 2028

L'Association Droit Au Vélo (ADAV) est une association régionale de référence dans les Hauts-de-France pour la promotion de la pratique du vélo et de la marche. Elle regroupe près de 3 000 adhérents, emploie sept salariés et dispose notamment d'une antenne active à Saint-Amand-les-Eaux.

Depuis 2023, l'ADAV accompagne La Porte du Hainaut dans des actions en faveur de la marche et du vélo. Son expertise est mobilisée pour la conception des aménagements cyclables, l'organisation d'événements de sensibilisation, la production de données sur les usages du vélo et plus généralement l'évaluation de la cyclabilité du territoire.

Le bilan des trois premières années de partenariat est positif. Les missions prévues ont été réalisées et l'accompagnement de l'association apporte une réelle valeur ajoutée dans la mise en œuvre du schéma intercommunal des itinéraires doux et, plus largement, dans le développement des mobilités actives sur le territoire.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le versement annuel de la subvention de 7 000 € dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV) du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits budgétaires dédiés à ce renouvellement seront prévus dans le cadre du Budget Primitif 2027 et affectés sur la ligne de gestion 87-65748-AMT-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

26/184B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors de sa réunion en date 14 septembre 2026, le comité TPE a examiné 9 projets de création et développement des Très Petites Entreprises.

Le montant des investissements de ces 9 projets s'élève à 139 042 € HT pour 13 emplois créés ou pérennisés avec une participation de La Porte du Hainaut pour un montant de 41 331 € de subventions.

Le détail est repris ci-dessous :

- Développement de l'entreprise LML EVENEMENT à Hélesmes avec pour activité l'organisation et la production d'évènements.
 - Aide à l'investissement matériel : 6 825 €.
- Création de l'entreprise GF ELEC 59 à Thun-Saint-Amand avec pour activité l'électricité générale pour les particuliers et les professionnels.
 - Aide à l'investissement matériel : 557 €.
- Création de l'entreprise LUDO DRONE NETTOYAGE à Roeulx avec pour activité le nettoyage de toitures et de façades par drones.
 - Aide à l'investissement matériel : 6 603 €.
- Création de l'entreprise HABRYKA ANTHONY à La Sentinelle avec pour activité la boucherie charcuterie traiteur.
 - Aide à l'investissement matériel : 1 147 €.
- Création de l'entreprise LA PISCINE à Saint-Amand-les-Eaux avec pour activité la restauration rapide.
 - Aide à l'investissement matériel : 1 550 €.
- Création de l'entreprise A FLEUR DE FROMETON à Flines-lez-Mortagne avec pour activité la vente de fromages.
 - Aide à l'investissement matériel : 6 398 €.
- Développement de l'entreprise ADHE CREATION à Haulchin avec pour activité le marquage publicitaire.
 - Aide à l'investissement matériel : 7 789 €.
- Création de l'entreprise WOZNIAK MATHILDE à Hélesmes avec pour activité le toilettage pour animaux.
 - Aide à l'investissement matériel : 1 981 €.
- Création de l'entreprise LA FRANNE LE PUB à Saint-Amand-les-Eaux avec pour activité la restauration.
 - Aide à l'investissement matériel : 8 105 €,
 - Aide à l'investissement immobilier : 376 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.

- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011R-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

26/185B Politique d'aides aux opérateurs de la création d'entreprises : Subvention 2025

Depuis plus de 20 ans, La Porte du Hainaut soutient financièrement les opérateurs d'aides à la création et au développement d'entreprises du territoire. Ce dispositif est une opportunité du maintien d'une animation économique locale.

Chaque opérateur de la création d'entreprises se voit attribuer une contribution à raison de 1 000 € par projet accompagné et 3 000 € pour les projets à fort potentiel de développement, aboutissant à une

création ou une reprise ou un développement d'entreprises sur notre territoire avec les objectifs suivants pour 2025 :

- BGE : 40 créations accompagnées soit une subvention maximum de 40 000 €,
- ADIE : 25 prêts accordés soit une subvention maximum de 25 000 €,
- Réseau Initiative Valenciennes Hainaut : 25 prêts accordés soit une subvention maximum de 25 000 €,
- Groupe SOS Germinal : 10 prêts accordés soit une subvention maximum de 10 000 €,
- Réseau Entreprendre Hainaut : 6 prêts accordés soit une subvention maximum de 6 000 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- de fixer le montant de la subvention pour l'appui à la création ou au développement d'entreprises à 106 000 € selon le détail suivant :
 - BGE : 40 000 €,
 - ADIE : 25 000 €,
 - Réseau Initiative Valenciennes Hainaut : 25 000 €,
 - Groupe SOS Germinal : 10 000 €,
 - Réseau Entreprendre Hainaut : 6 000 €.

- de verser la subvention en une seule fois sur présentation du dossier de demande de subvention complétés de l'ensemble des pièces justificatives.

- d'autoriser le versement d'une cotisation de 3 000 € à Réseau Entreprendre Hainaut et 2 000 € à Réseau Initiative Valenciennes Hainaut pour 2026 et pour les années à venir.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment les conventions de subventions pour les opérateurs ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2026 et sont affectés sur la ligne 61-65748-DAE-CREA-ENT du Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

CALENDRIER

Dates des prochaines instances :

- **Exécutif**
 Mercredi 21 octobre 2026 à 12h00
- **Bureau Communautaire**
 Lundi 14 décembre 2026 à 16h30
- **Conseil Communautaire**
 Lundi 14 décembre 2026 à 18h00

Fait à Wallers, le lundi 12 octobre 2026

Affiché et publié le 20/10/2026
Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE

20/10/2026
Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Secrétaire de séance,

M. Florent PASEK (HÉRIN)